

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

Arrêté du 13 avril 2012 modifiant l'arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger

NOR : MAEA1220481A

Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et européennes, et la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du Gouvernement,

Vu le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 modifié relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 5 février 2008 pris en application du décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le tableau figurant à l'article annexe 2 de l'arrêté du 5 février 2008 susvisé relatif aux montants de l'avantage familial servi dans les pays du rythme Sud est remplacé par l'article annexe figurant en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le directeur du budget au ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet le 16 avril 2012 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 13 avril 2012.

*Le ministre d'Etat,
ministre des affaires étrangères
et européennes,*

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de l'administration et de la modernisation :

*Le chef de service,
L. GARNIER*

*La ministre du budget, des comptes publics
et de la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement,*

Pour la ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur du budget :

*L'ingénieur en chef des mines,
chargé de la 7^e sous-direction,*

D. CHARISSOUX

ARTICLE ANNEXE

RYTHME SUD

(A compter de la rentrée scolaire 2012-2013)

PAYS DE RÉSIDENCE (rythme Sud)	ENFANTS de moins de 10 ans	ENFANTS de 10 à 15 ans	ENFANTS de plus de 15 ans
ARGENTINE	555	575	629

PAYS DE RÉSIDENCE (rythme Sud)	ENFANTS de moins de 10 ans	ENFANTS de 10 à 15 ans	ENFANTS de plus de 15 ans
BOLIVIE	296	301	307
BRÉSIL (Rio de Janeiro)	803	803	803
BRÉSIL (São Paulo)	825	866	892
CHILI	495	495	495
COSTA RICA	313	313	313
PÉROU	454	454	454
URUGUAY	552	670	743
VANUATU	364	375	458